



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 21

AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_01-DE
Reçu le 08/02/2024
Publié le 08/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240201-01

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024 à 16H

Date de la convocation : 25 Janvier 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Février 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge THEALLIER, Didier CORNET. Hélène BOUDON, Chantal CHASSANG, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Ludovic DASSAUD.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**OPERATION D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE
PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DE LA CCTDM
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20220201-12 du 01/02/2022 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) unifié ;

Vu la convention du PIG n° 063-04-2022 du 02 septembre 2022 signée par l'État, l'Anah, la SACICAP et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de TDM, 11 dossiers de demandes de contribution de propriétaires occupants ont été déposés à la Communauté de communes :

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_01-DE
Reçu le 08/02/2024
Publié le 08/02/2024

Prénom Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Marie MARY	PO	Lieu-Dit La Truffe 63250 CHABRELOCHE	6 353,00 €	10 % Autonomie	635,00 €
Odette COMBE	PO	5, impasse du Sagnat 63930 AUGEROLLES	3 445,56 €	10 % Economie d'énergie	346,00
Raphaël BRUCHET	PO	15, route du Terme 63250 CELLES-SUR-DUROLLE	17 493,39 €	10 % Economie d'énergie	1 749,00 €
Raymonde JOBERTON	PO	11, avenue des Pins 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	48 877,50 €	10 % Economie d'énergie	3 000,00 €
Lydia RODDIER	PO	202, CHOL 63250 ARCONSAT	24 933,00 €	10 % Economie d'énergie	2 493,00 €
Djemai BOUCETTA	PO	7, chemin de Tamier 63300 THIERS	28 062,10 €	10 % Economie d'énergie	2 806,00 €
Lucien LONDICHE	PO	LE MAS 63120 VOLLORE-VILLE	15 195,00 €	10 % Economie d'énergie	1 520,00 €
Jeanine BARRAUD	PO	LE RONCHET 63300 THIERS	10 877,00 €	10 % Economie d'énergie	1 088,00 €
Marie-Louise BEAUREGARD	PO	110, Impasse Le Breuil 63120 SAUVIAT	14 383,67 €	10 % Economie d'énergie	1 438,00 €
Marcel DEVILLECHABROLLE	PO	29, rue Antoine Gardette 63120 COURPIERE	4 394,41 €	10 % Autonomie	439,00 €
Christian WALTHER	PO	2, rue de la Villa 63650 LA-MONNERIE-LE-MONTEL	65 699,25 €	10 % Economie d'énergie (plafonné à 3 000 €)	3 000,00 €
				/	18 514,00 €

Soit un total de subventions s'élevant à **18 514,00 euros**.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de ces contributions ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

Ayant entendu l'exposé qui précède,


Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_01-DE
Reçu le 08/02/2024
Publié le 08/02/2024

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



TOTAL VOTANTS : 21

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 20

Pour : 21

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Non participation :

AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_01-DE
Reçu le 08/02/2024
Publié le 08/02/2024